

DEC2016\_ 0046

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049-5 RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE L'ANCIENNE CRÈCHE FAMILIALE ET DE LA MAISON POUR TOUS DES DEUX PARCS DE LA VILLE DE NOISIEL – LOT N°5/ELECTRICITE – COURANTS FORTS ET FAIBLES**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU l'article 8 de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, relative aux marchés publics et aux délégations de service public,

VU le Code des Marchés Publics, notamment les articles 20, 26 et 28,

VU l'article L.2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision N°DEC2014\_0253 du 27 novembre 2014 portant sur la conclusion du marché public de travaux n°2014/049 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs, et notamment le Lot n°5-Electricité, courants forts et faibles, conclu avec la Société SEGE pour un montant de 90.000,00 € HT soit 108.000,00 € TTC,

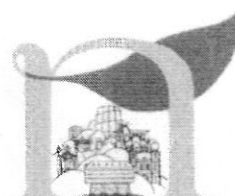
**CONSIDERANT** qu'il est apparu nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires :

- Dépose de gâche existante et repose gâche neuve, pour mise en conformité avec les règles SSI
- Travaux complémentaires pour mise en conformité avec les règles de sécurité incendie, à la demande du bureau de contrôle
- Fourniture, pose câblage et mise en service d'un transmetteur téléphonique AVISS sur la centrale SSI
- Modifications SSI,

**CONSIDERANT** qu'il convient d'entériner par voie d'avenant les modifications ainsi apportées,

**CONSIDERANT** que la prestation relève de la classe d'achats «Travaux» et de l'opération « réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs », dont la valeur ne dépasse pas 5.000.000 € H.T.,

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016\_ 0046  
portant sur la conclusion de l'avenant n°1 au marché public de travaux n°2014/049-5.

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec la Société SEGE, sise 9 avenue des Grenots 91150 ETAMPES, l'avenant n°1 au marché public de travaux n°2014/049-5 relatif au réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des deux Parcs – Lot n°5 : Electricité, courants forts et faibles, d'un montant en plus-value de 6.215,19 € H.T. (soit 7.458,23 € T.T.C.), portant le nouveau montant global du marché à 96.215,19 € H.T. (soit 115.458,23 € T.T.C.).

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal en AP/CP n° 2009-005 « restructuration de l'ancienne crèche familiale ».

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5 :** La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 15 MARS 2016

Le Maire,

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ.

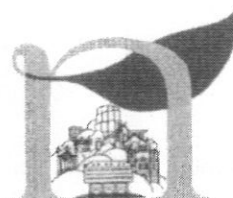


Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	17 MARS 2016
Affiché le	17 MARS 2016
Notifié le	
Publié le	17 MARS 2016

2/2

hôtel de ville  
tél. 01 60 37 73 73 / fax. 01 60 37 74 49



place E. Menier B.P. 35  
77426 Marne la Vallée cedex 2

Acquitté en PREFECTURE le 17/03/2016



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEC 2016\_0066

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

EXE10

**AVENANT N°1 AU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX N°2014/049-5**

**A - Identification du pouvoir adjudicateur.**

Ville de Noisiel,  
M. le maire, 26 place Emile Menier, Bp35,  
77426 Marne-la-Vallée Cedex 2,  
Tél. : 01-60-37-73-73,  
Courriel : marches@mairie-noisiel.fr

**B - Identification du titulaire du marché public.**

Société SEGE  
9 avenue des Grenots  
91150 ETAMPES

**C - Objet du marché public.**

■ **Objet du marché public :**

**Travaux de réaménagement de l'ancienne crèche familiale et de la maison pour tous des 2 parcs –  
Lot 5 / Electricité, courants forts et faibles**

■ **Montant initial du marché public :**

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 90.000,00 €
- Montant TTC : 108.000,00 €

**D - Objet de l'avenant n°2**

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

- **Dépose de gâche existante et repose gâche neuve, pour mise en conformité avec les règles SSI**
- **Travaux complémentaires pour mise en conformité avec les règles de sécurité incendie, à la demande du bureau de contrôle**
- **Fourniture, pose câblage et mise en service d'un transmetteur téléphonique AVISS sur la centrale SSI**
- **Modifications SSI**

■ **Incidence financière de l'avenant :**

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :

NON

OUI

Montant de l'avenant n°1 (conformément aux devis n°2, 3, 4 et 5 en annexe) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 6.215,19 €
- Montant TTC : 7.458,23 €


Nouveau montant du marché public (montant initial + avenant n°1) :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 96.215,19 €
- Montant TTC : 115.458,23 €

■ Autres incidences de l'avenant :

Sans objet

### E - Signature du titulaire du marché public.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nicolas Van Den Epude	Etampes 04.03.2016	 <b>SEGE</b> SARL au capital de 40 000 Euros 9 Avenue des Grenois - 91150 ETAMPES Tél. 01 64 94 53 11 RCS EVRY / B 958 200 388

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

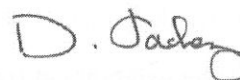
### F - Signature du pouvoir adjudicateur.

■ Signature du représentant du pouvoir adjudicateur :

A Noisiel , le 15 MARS 2016



Le Maire,



Daniel VACHEZ.